

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET :**  
**SUBVENTIONS**  
**EXCEPTION-**  
**NELLES A**  
**ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 01 OCTOBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 01 OCTOBRE  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU  
10 OCT. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-218  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,  
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

**Absents :** Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

**Secrétaire :** Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- « UFAC – Anciens combattants victimes de guerres » (achat drapeaux) pour un montant de 500 €

- « LET'S DANCE » (complément de subvention 2024) pour un montant de 500 €
- « Badminton Club de Castelnaudary » (Championnat d'Europe de Badminton Vétéran) pour un montant de 200 €
- « Comité d'organisation de la Fête du cassoulet » (Reversement Droits de place) pour un montant de 24 912 €

Vu l'avis de la commission Finances en date du 03 octobre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** le versement de subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus,

**PRECISE** que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2024 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*Les conseillers municipaux membres du bureau ou ayant un lien personnel avec un membre du bureau de l'association dont ils sont membres sont sortis de la salle au moment du vote pour l'association concernée :*

*Mme Hélène GIRAL et Mme Sabine CHABERT sont sorties de la salle pour le vote de la subvention au Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet ;*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **10 OCT. 2024**  
 Certifiée exécutoire par réception  
 en Préfecture le : **09 OCT. 2024**  
 Par publication le : **10 OCT. 2024**  
 Par délégation,  
 Le Directeur Général des Services  
 Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/10/2024  
 Reçu en préfecture le 09/10/2024  
 Publié le **10 OCT. 2024**  
 ID : 011-211100763-20241007-DB2024218-DE